

46

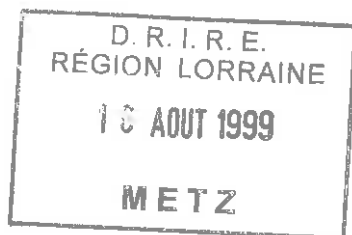
---

---

PREFECTURE  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Bureau des Installations Classées



ARRETE

LE PREFET DE MEURTHE ET MOSELLE

*Chevalier de la Légion d'Honneur*

Vu la loi n° 76.663 du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié portant application de cette loi ;

Vu l'arrêté n° 15257 du 31 octobre 1991 autorisant la société J.V.C. MANUFACTURING FRANCE à exploiter une usine de fabrication et d'assemblage de matériels haute-fidélité à VILLERS-LA-MONTAGNE, Zone Industrielle ;

Vu la lettre du 16 juin 1998 par laquelle la société J.V.C. MANUFACTURING FRANCE fait part de la cessation définitive de ses activités à VILLERS-LA-MONTAGNE, Zone Industrielle, depuis le 31 juillet 1997 ;

Vu le mémoire de remise en état du site produit par la société J.V.C. MANUFACTURING FRANCE en date du 23 février 1999, conformément à l'article 34-1-III du décret susvisé ;

Vu l'avis favorable émis par M. le Maire de VILLERS-LA-MONTAGNE en date du 11 mai 1999 ;

Vu le rapport 990661R2.RM du 21 mai 1999 de M. l'inspecteur des installations classées ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** - L'arrêté n° 15257 du 31 octobre 1991 est abrogé.

.../...

**ARTICLE 2** - L'exploitant est tenu de remettre le site de l'installation dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun danger ou inconvénient soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments.

**ARTICLE 3** - M. le Secrétaire Général de la préfecture, M. le Sous Préfet de BRIEY, M. l'inspecteur des installations classées, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur de la société J.V.C. MANUFACTURING FRANCE
- M. le Maire de VILLERS-LA-MONTAGNE

et pour information à

- M. le Directeur Départemental de l'Equipement (A.D.S.)

NANCY, le - 6 AOUT 1999

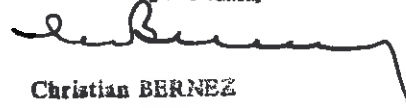
**POUR AMPLIATION**  
V. l'Attaché Chef du Bureau.



Jacqueline COIGNARD



le préfet,  
Pour le Préfet  
Le Directeur de la Réglementation.



Christian BERNEZ